



PARIS, LE 18 JANVIER 2021

DIRECTION DES PRESTATIONS

COMMUNIQUE

Objet : rappel prise en charge des tests COVID à l'étranger

Réf. : informations du 18/09/2020 et du 04/12/2020

La Mutuelle des Affaires étrangères et Européennes rappelle et confirme que sont pris en charge à 90 % des frais réels, les tests covid réalisés à l'étranger par les adhérents de la Mutuelle, notamment en vue d'un voyage vers la France quel qu'en soit le motif et quel que soit le pays de départ du voyage.

Il en est de même, d'ailleurs, en cas de voyage depuis le pays de résidence vers un autre pays étranger.

Ces indications correspondent aux informations données par notes du 18 septembre 2020 pour le test PCR (nasal) et du 04 décembre 2020 pour le test antigénique (nasal), qui sont pris en charge aussi dans d'autres cas que les voyages (intervention chirurgicale ou simple prescription médicale).

Pour les non mutualistes, le Centre 533 de Sécurité Sociale, géré par la Mutuelle, intervient seul et sans conditions particulières, au barème France de sécurité sociale.

1, rue de l'Abbé Roger Derry – 75730 PARIS CEDEX 15
Tél. 01 43 17 54 00 – Fax 01 43 17 57 65 – Internet : <http://www.maeefr>
E-mail : secretariat@maee.fr

Mutuelle soumise aux dispositions des livres I et II du Code de la Mutualité – SIRET 775 666 332 00058
Numéro d'immatriculation au Registre National des Mutuelles 775 666 332